



La formation « habilitation électrique B1V » permet l'habilitation de l'apprenant aux travaux sur les ouvrages et installations électriques, en basse tension, en voisinage renforcé (c'est-à-dire au voisinage de pièces nues sous tension, en étant protégé par des EPI), et en tant qu'exécutant (c'est-à-dire sous la direction d'un responsable). On pourra lui confier les tâches suivantes : création, modification d'une installation ; remplacement d'un coffret, armoire ; etc.

La formation « habilitation électrique BR » permet l'habilitation de l'apprenant aux interventions générales de maintenance, c'est-à-dire d'entretien et de dépannage sur des installations de faible étendue et en basse tension. On pourra lui confier les tâches suivantes :

- Recherche de panne, dysfonctionnement (pouvant inclure des mesures),
- Remplacement de matériel défectueux (relais, bornier...),
- Mise en service partielle temporaire d'une installation (pouvant inclure des essais ou des manœuvres),
- Connexion et déconnexion en présence de tension sous certaines conditions (maxi 500 V, 63 A en courant alternatif est réalisées hors charge)

Les habilitations B1V et BR contiennent des compétences communes, et forment un tout cohérent avec le métier de technicien du spectacle vivant, d'où notre offre qui cumulent les deux en 3 jours.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Énoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.
- Évaluer les risques électriques et mettre en œuvre les principes généraux de prévention.
- Assurer la surveillance électrique des opérations.
- Décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension.
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection collective.
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.
- Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main...).
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique.

B1V :

- Caractériser les travaux et connaître leurs limites : hors tension, avec ou sans voisinage, en présence de tension, sous tension.
- Connaître le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Connaître les limites associées aux symboles d'habilitation.
- Appliquer les mesures de prévention lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leurs fonctions.
- Utiliser les documents applicables lors de travaux : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape, de conciliation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.

BR :

- Connaître les limites des habilitations symboles BR et BS.
- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande séparation.
- Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (document, informations), respecter ses consignes et instructions.



- Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.
- Connaître et utiliser le document applicable lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Réaliser une consignation pour son propre compte.

PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

- Technicien de l'audiovisuel, du cinéma, du spectacle vivant ou de l'évènementiel amené à intervenir (en tant que chargé d'intervention) sur des interventions électriques en basse tension, pour de l'entretien, des dépannages, des réparations et de la maintenance électrique (bâtiment ou industrielle).

TARIF

520 €

Financement sur-mesure possible selon profil, financement AFDAS possible (sous condition d'éligibilité).

DURÉE DE FORMATION

21h

CENTRE DE FORMATION

3iS Lyon.

DÉLAIS D'ACCÈS

Dates à retrouver sur 3is-executive.fr

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription sans disposition particulière. Si besoin d'informations, prendre contact avec le ou la conseiller.e formation du centre où vous souhaitez vous former.

Contacts :

- Lyon : fc-lyon@3is.fr

ENCADREMENT

La formation est assurée par des électriciens diplômés, encadrés par les ingénieurs pédagogiques de 3iS.

EFFECTIFS

8 personnes maximum dans la partie pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de la théorie : QCM.

Evaluation de la pratique : mise en situation.

VALIDATION

3iS-executive, en tant qu'organisme de formation, certifie que les compétences visées sont acquises. Il appartient à votre employeur de vous habiliter.

MÉTHODES MOBILISÉS

Théorie à distance ou en présentiel, pratique en présentiel.

DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANT.ES EN SITUATION DE HANDICAP (TEMPORAIRE OU DURABLE) & ACCESSIBILITÉ

Un.e référent.e handicap est à votre écoute sur chaque centre, et plus d'informations sont disponibles également ici :

3is-executive.fr/handicap-et-accessibilite



PROGRAMME DE FORMATION

- Courant électrique et corps humain
- Aspect réglementaire
- Le rôle de la maintenance électrique, et de l'exécutant en électricité.
- Mesures de prévention à appliquer lors des interventions : éliminer le risque, organiser, délimiter et faire respecter la zone de travail.
- La mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, consignation, mise hors de portée, mise en place de protections collectives.
- Équipements de travail utilisés (outils isolés, VAT, multimètres...) : risques et mise en œuvre.
- Documents applicables lors des interventions : instructions de sécurité, attestation de consignation, autorisation d'intervention, avis de fin d'intervention...
- Équipements de travail utilisés : identification (marquage normatif...), vérification et utilisation.